

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 MARS 2023

(article L. 2121-15 du CGCT)

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-sept Mars, le Conseil Municipal de la commune de Séméac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Séméac, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUBAY, Maire.

Date de convocation : 21 MARS 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Qui ont pris part aux délibérations : 25

<u>Etaient présents</u>: Philippe BAUBAY, Michel ABEILHE, Caroline BAPT, Christine BARRAUD, Erick BARROUQUERE-THEIL, Philippe BERARDO, Jonathan BOUTIQ, Corinne BRUN, Sylvie CHEMINADE, Pierre CLAVERIE, Marion CONSTANCE-BOUSQUIE, Yolande DAGUET, Bernard DUCOR, Arnaud DUFAURE, Serge DUFFAU, Philippe EVON, Martine FOCHESATO, Simone GASQUET, Alain GALLET Olivier MARIE, Philippe MILLET, Régine POUX, Nathalie ROUMY.

<u>Procurations</u>: Carole MORERE donne pouvoir à Erick BARROUQUERE-THEIL, Jamila BOULHIMSSE donne pouvoir à Caroline BAPT.

Monsieur Philippe BAUBAY, Maire, ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Il compte vingt-trois (23) présents et deux (2) procurations.

Le quorum est atteint, le nombre de votants est de vingt-cinq (25), le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Arnaud DUFAURE est désigné Secrétaire de Séance.

#### Adoption du Procès-verbal de la séance du 13 MARS 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire propose d'approuver le Procès-Verbal

Le Procès-Verbal de la séance du 13/03/2023 est approuvé à l'unanimité.





# **FINANCES**

Interruption de séance : M le Maire participe aux débats mais ne prend pas part aux votes. Le sujet est présidé par M DUFFAU, adjoint aux finances.

M DUFFAU Compte 22 présents et 2 procurations, soit 24 votants.

1. Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année

2022

Délibération N°: 2023-018 / 2023-019

**Vote: UNANIMITE** 

Rapporteur: Serge DUFFAU

#### Exposé des motifs

M le rapporteur présente le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

M DUFFAU demande s'il y a des observations ou des questions

M EVON explique qu'il n'a pas de remarque car la présentation est claire et conforme aux éléments transmis et étudiés lors de la Commission des Finances.

Aucune autre observation n'est formulée.

Entendu la présentation de Monsieur le Rapporteur Vu le Compte de Gestion établi par le receveur, Vu le compte administratif établi par M le Maire

#### Le Conseil municipal,

Délibérant sous la présidence de M DUFFAU A l'Unanimité,

- $1^\circ$  ) Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- $2^{\circ}$  ) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

COMPTE ADMI	INISTRATIF PRI	NCIPAL					2022	
INVESTE			SEMENT	FO	NCTIONNEMENT	ENSEMBLE		
LIBI	ELLE	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultats reportés		484 464,54 €		- €	373 770,31 €	484 464,54 €	373 770,31 €	
Opérations de l'ex	ercice	1 778 841,17 €	3 075 093,64 €	4 424 074,94 €	4 863 329,04 €	6 202 916,11 €	7 938 422,68 €	
	TOTAUX	2 263 305,71 €	3 075 093,64 €	4 424 074,94 €	5 237 099,35 €	6 687 380,65 €	8 312 192,99 €	
Résultats de clôt	ture		811 787,93 €	- €	813 024,41 €	- €	1 624 812,34 €	
Réstes à réaliser		666 732,56 €				666 732,56 €	- €	
TOTAUX CUMULES		666 732,56 €	811 787,93 €	- €	813 024,41 €	666 732,56 €	1 624 812,34 €	
RESULTATS DE	EFINITIFS		145 055,37 €	- €	813 024,41 €	- €	958 079,78 €	

3°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au





#### fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

- 4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Interruption de séance : M le Maire reprend la Présidence de séance et prend part aux votes.

M le Maire compte 23 présents et 2 procurations, soit 25 votants.

Monsieur le Maire remercie M DUFFAU Maire Adjoint aux finances, ainsi que le Directeur Général des Services et les services de comptabilité de la commune pour le travail réalisé.

2. Objet: Affectation du résultat de l'année 2022.

Délibération N°: 2023-020

Vote: UNANIMITE.

Rapporteur Monsieur Serge DUFFAU

#### Exposé des motifs

M le Rapporteur présente les résultats de l'année 2022.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des questions Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire procède au vote

# Entendu l'exposé du rapporteur Le Conseil municipal;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Considérant la nécessité de reprendre les résultats de l'exercice antérieur,

#### PREND ACTE

des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :





Résultat d'investissement	en euros
1. Résultat de l'exercice N	1 296 252,47 €
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	- 484 464,54 €
3. Résultat cumulé au 31/12/N	811 787,93 €
4. Restes à réaliser de N en dépenses	666 732,56 €
5. Restes à réaliser de N en recettes	- €
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	145 055,37 €
Résultat de fonctionnement	
7. Résultat de l'exercice N	439 254,10 €
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	373 770,31 €
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	813 024,41 €

#### Décide

#### d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

a) affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement		- €
	Reste disponible :	813 024,41 €
b) résorption du déficit d'investissement (ligne 6)		- €
	Reste disponible:	813 024,41 €
c) affectat° en réserve complémentaire pour combler un be	esoin d'investiss.	- €
d) le solde est reporté en excédent de fonctionnement		813 024,41 €
Inscriptions au budget N + 1:		
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001:Excédent d'in	vestissement reporté (en rec	811 787,93 €
(ligne 3) ou Déficit d'investissement r	reporté (en dépenses)	- €
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de r	recettes)	- €
(ligne b+c)		
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002: Excédent de	fonctionnement reporté (en	813 024,41 €
(ligne d) ou Déficit de fonctionneme	- €	
Restes à réaliser en dépenses à reprendre en report	666 732,56 €	
Restes à réaliser en recettes à reprendre en report	(ligne 5)	- €

3. Objet : Vote des taux d'imposition de l'année 2023

Délibération N°: 2023-021

Vote: UNANIMITE

### Rapporteur Monsieur DUFFAU

## Exposé des motifs

Monsieur DUFFAU rappelle les discussions du débat d'orientation budgétaire visant à ne pas augmenter les taux de fiscalité perçus par la commune. Il est donc proposé de maintenir les taux pour ce qui concerne la commune.

S' agissant de la Taxe sur le foncier bâti, il rappelle que la réforme de la fiscalité liée à la suppression de la taxe d' habitation sur les résidences principales, a transféré (en 2021) à la commune le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24.69%. En conséquence le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est de





44.98% soit 24,69% (du

département) + 20.29% (de la commune).

Par ailleurs, M DUFFAU explique qu'il convient de voter le taux de taxe d'habitation qui continue de s'appliquer sur les résidences secondaires. Ce taux avait été gelé en 2021 et 2022.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les taux en tenant compte des effets de la réforme : soit un taux de 44.98% pour le foncier bâti, 32.37% pour le non bâti et 7.45% pour la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des questions

M EVON demande si les bases ont été notifiées par l'Etat.

M DUFFAU confirme que les bases ont bien été notifiées et que cela confirme les recettes attendues.

M BAUBAY ajoute que s'agissant de la taxe d'habitation qui s'applique sur les résidences secondaires, il sera intéressant d'étudier l'an prochain les possibilités d'évolution en tenant compte des règles de lien des taux.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire procède au vote

#### Le Conseil municipal;

Entendu l'exposé du rapporteur

Vu les articles le code général des collectivités territoriales.

Vu les articles 1518 bis, 1636 B sexies 1636 B septies et 1636 B decies du code général des impôts.

Considérant la nécessité de procéder au vote des taux communaux d'imposition et la volonté exprimée lors du débat d'orientation budgétaire de ne pas augmenter les recettes fiscales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

#### **DECIDE**

De voter comme suit les taux d'imposition pour 2023

- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES: 44.98%
- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 32.37%
- TAXE D' HABITATION : 7.45%.

4 Objet : Vote du budget de l'année 2023

Délibération N°: 2023-022

Vote: 21 VOIX POUR, 4 ABSTENTION et 0 VOIX CONTRE

Rapporteur monsieur Serge DUFFAU, adjoint au maire.

#### Exposé des motifs

Monsieur le Rapporteur présente le projet de Budget 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des questions





M EVON demande ce qu'il en est de l'emprunt de 4 millions d'euros. 1,5 M€ ont été débloqués en 2022, et le budget 2023 fait apparaître 1,6 M€ de recettes ce qui ne représente pas la totalité.

M DUFFAU explique que en effet, 1,5M€ d'emprunt ont été mobilisés en 2022. En 2023 la totalité du solde sera débloquée avant fin Mai. Donc au Compte Administratif nous aurons 2,5 M€ de recette d'emprunt. Les 1,6 M€ correspondent à l'emprunt d'équilibre nécessaire à l'équilibre du budget 2023. L'annuité quant à elle démarrera en 2024.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire procède au vote

#### Le Conseil municipal;

Entendu l'exposé du rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal relative au débat d'orientations budgétaires pour 2023

Vu la délibération d'approbation du compte administratif 2022 dans la présente séance,

Vu la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 dans la présente séance,

Vu le projet de budget pour l'année 2023 établi par le Maire et présenté par le rapporteur, Considérant que le budget 2023 reprend les orientations du débat d'orientation budgétaire ainsi que la liste des investissements retenus,

Après en avoir délibéré, et par 21 Voix POUR ; 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS (M CLAVERIE, Mme BRUN, Mme POUX, M EVON)

#### **DECIDE**

De voter comme suit le budget 2023 par chapitre pour la section de fonctionnement et par nature pour la section d'investissement :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 652 200,00		1 595 500,00	1 595 500,00	1 595 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 125 000,00		2 065 025,00	2 065 025,00	2 065 025,00
014	Atténuations de produits	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	661 145,00		668 000,00	668 000,00	668 000,00
Total de	s dépenses de gestion courante	4 439 345,00	0,00	4 329 525,00	4 329 525,00	4 329 525,00
66	Charges financières	90 000,00		98 000,00	98 000,00	98 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues			20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total de	s dépenses réelles de fonct.	4 531 345,00	0,00	4 449 525,00	4 449 525,00	4 449 525,00
023	Virement à la section d'investissement (	584 626,00		1 346 499,65	1 346 499,65	1 346 499,65
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	124 300,00		141 000,00	141 000,00	141 000,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total de	Total des dépenses d'ordre de fonct.		0,00	1 487 499,65	1 487 499,65	1 487 499,65
TOTAL		5 240 271,00	0,00	5 937 024,65	5 937 024,65	5 937 024,65

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 937 024,65





#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits des services, domaine et vent	226 000,00		224 000,00	224 000,00	224 000,00
73	Impôts et taxes	3 867 000,00		4 014 000,00	4 014 000,00	4 014 000,00
74	Dotations, subventions et participations	705 500,00		867 000,00	867 000,00	867 000,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00		9 000,24	9 000,24	9 000,24
Total de	s recettes de gestion courante	4 863 500,00	0,00	5 124 000,24	5 124 000,24	5 124 000,24
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	3 000,00				
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total de	s recettes réelles de fonct.	4 866 500,00	0,00	5 124 000,24	5 124 000,24	5 124 000,24
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total de	Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 866 500,00	0,00	5 124 000,24	5 124 000,24	5 124 000,24

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	813 024,41
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 937 024,65





#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	187 000,00	8 616,00	30 000,00	30 000,00	38 616,00
204	Subventions d'équipement versées	236 830,00	49 214,25	44 000,00	44 000,00	93 214,25
21	Immobilisations corporelles	429 927,00	62 440,54	616 000,02	616 000,02	678 440,56
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	4 692 385,00	546 461,77	2 790 000,00	2 790 000,00	3 336 461,77
	Total des opérations d'équipement					
Total des	dépenses d'équipement	5 546 142,00	666 732,56	3 480 000,02	3 480 000,02	4 146 732,58
10	Dotations, fonds divers et reserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	198 000,00		205 000,00	205 000,00	205 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des	dépenses financières	198 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des	dépenses réelles d'invest.	5 744 142,00	666 732,56	3 685 000,02	3 685 000,02	4 351 732,58
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales	38 953,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
Total des	dépenses d'ordre d'invest.	38 953,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
TOTAL		5 783 095,00	666 732,56	3 723 000,02	3 723 000,02	4 389 732,58

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	4 389 732,58

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

·					
Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
Stocks					
Subventions d'investissement reçues (sf 138)	160 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	4 130 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
Immobilisations incorporelles (sf 204)					
Subventions d'équipement versées					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations reçues en affectation					
Immobilisations en cours					
recettes d'équipement	4 290 000,00	0,00	1 870 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068)	300 029,00		182 445,00	182 445,00	182 445,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	929 652,00				
Autres subv.d'investissement non transférables					
Dépôts et cautionnements reçus					
Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
Participations et créances ratt. à des particip.					
Autres immobilisations financières					
Produits des cessions d'immobilisations					
recettes financières	1 229 681,00	0,00	182 445,00	182 445,00	182 445,00
Total des opé. pour le compte de tiers					
recettes réelles d'invest.	5 519 681,00	0,00	2 052 445,00	2 052 445,00	2 052 445,00
Virement de la section de fonctionnement	584 626,00		1 346 499,65	1 346 499,65	1 346 499,65
Opé. d'ordre de transferts entre sections	124 300,00		141 000,00	141 000,00	141 000,00
Opérations patrimoniales	38 953,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
recettes d'ordre d'invest.	747 879,00	0,00	1 525 499,65	1 525 499,65	1 525 499,65
	Stocks Subventions d'investissement reçues (sf 138) Emprunts et dettes assimilés (sf 165) Immobilisations incorporelles (sf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours  recettes d'équipement  Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés Autres subv. d'investissement non transférables Dépôts et cautionnements reçus Compte de liaison: affectation (BA, régie) Participations et créances ratt. à des particip. Autres immobilisations financières Produits des cessions d'immobilisations  recettes financières  Total des opé, pour le compte de tiers  recettes réelles d'invest.  Virement de la section de fonctionnement Opé, d'ordre de transferts entre sections Opérations patrimoniales	Libellé budget précédent  Stocks  Subventions d'investissement reçues (sf 138) 160 000,00  Emprunts et dettes assimilés (sf 165) 4 130 000,00  Immobilisations incorporelles (sf 204)  Subventions d'équipement versées  Immobilisations corporelles  Immobilisations reçues en affectation  Immobilisations en cours  recettes d'équipement  Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068) 300 029,00  Excédents de fonctionnement capitalisés 929 652,00  Autres subv. d'investissement non transférables  Dépôts et cautionnements reçus  Compte de liaison : affectation (BA, régie)  Participations et créances ratt. à des particip.  Autres immobilisations financières  Produits des cessions d'immobilisations  recettes financières  Total des opé. pour le compte de tiers  recettes réelles d'invest.  5 519 681,00  Opérations patrimoniales 38 953,00	Stocks Subventions d'investissement reçues (sf 138) Emprunts et dettes assimilés (sf 165) Immobilisations incorporelles (sf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations reçues en affectation Immobilisations reques en affectation Immobilisations fonds divers et reserves (sf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés Autres subv. d'investissement non transférables Dépôts et cautionnements reçus Compte de liaison : affectation (BA, régie) Participations et créances ratt. à des particip. Autres immobilisations financières Produits des cessions d'immobilisations  recettes financières  Total des opé, pour le compte de tiers  recettes réelles d'invest.  Virement de la section de fonctionnement Opé, d'ordre de transferts entre sections Opérations patrimoniales  160 000,00  4 130 000,00  0,	Stocks   Subventions d'investissement reçues (sf 138)   160 000,00   270 000,00   1600 000,00   16	Stocks   Subventions d'investissement reçues (sf 138)   160 000,00   270 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	811 787,93
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	4 389 732,58

# **AUTORISE**

M le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents





# **TRAVAUX**

5. Objet : Approbation du Plan Pluriannuel d' Investissement du Schéma de Mobilités

**Actives** 

Délibération N°: 2023-023

Vote: 24 VOIX POUR, 0 ABSTENTION et 1 VOIX CONTRE

#### Rapporteur Monsieur Arnaud DUFAURE

#### Exposé des motifs

Monsieur le Rapporteur présente le plan pluriannuel d'investissement du schéma de mobilités actives.

Il précise que le Plan d'Investissement sur les Mobilités Actives est obligatoire pour le déblocage des financements de la phase 1. M DUFAURE explique que le plan d'investissement se décompose en dépenses éligibles aux financements « mobilités » et en dépenses liées à la voirie.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des questions

M CLAVERIE estime qu'il n'y a eu aucune évolution. Première point, le sens unique coupe encore plus Séméac en 2, entre l'Est et l'Ouest. Ensuite, second point, M CLAVERIE pense qu'il y a moyen de faire cohabiter les cyclistes et les automobilistes sans le sens unique. Pour ces deux raisons, et compte tenu des échos entendus sur le terrain, M CLAVERIE indique qu'il votera contre. Sur le fond, il est pour mais il y a des dérives qui ont de gros impacts.

M BAUBAY explique qu'il y a de fausses informations qui circulent. D'abord, nous allons gagner des places de parking. Une pétition circule indiquant qu'il va y avoir moins de places de parking, ce qui est faux. En effet, la loi LOM nous supprime des places, et avec ce projet nous créons 11 places supplémentaires. M BAUBAY précise que des discussions ont été engagées pour acquérir le terrain prévu pour créer des parkings. Le projet se fera quand le terrain aura été acheté. Le sens de circulation sera Est-Ouest, c'est-à-dire que les automobilistes rentreront chez eux et pourront s'arrêter pour faire des achats. Nous avons tous à y gagner. Enfin, pour les commerçants, nous allons améliorer la cadre de vie, et il y aura plus de plaisir à être en centre de Séméac.

M CLAVERIE attire l'attention sur le quartier des écoles, la circulation y sera plus compliquée, et il sera plus difficile, depuis les écoles, de revenir rue République.

M DUFAURE explique que en supprimant un sens il y aura forcément plus de véhicules dans le sens maintenu. La circulation sera plus facile pour les vélos. Ces derniers temps il y a eu plusieurs accidents, dont un enfant renversé par une voiture qui ne s'est pas arrêtée. Les automobilistes roulent vite car il s'agit du sens de passage de l'habitation vers le travail. Le secteur est dangereux. M DUFAURE ajoute que les études montrent que les aménagements réalisés entrainent une augmentation des activités commerciales, une attractivité nouvelle et une circulation apaisée. Tout cela permet de faire venir des clients quand il y a des aménagements sécurisés, paisibles et agréables. C'est pour ces raisons qu'au niveau national il y a de plus en plus d'aménagements de ce type.

M CLAVERIE continue de penser que l'impact de la déviation des flux n'a pas été réellement étudiée.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire procède au vote





Le Conseil municipal;

Entendu l'exposé du rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'enjeu de ce schéma pour les mobilités en cœur de ville, pour sécuriser et apaiser les déplacements, et pour créer un cœur de ville plus agréable,

Par 24 VOIX POUR, 0 ABSTENTION et 1 VOIX CONTRE (M CLAVERIE)

#### **APPROUVE**

le plan pluriannuel d'investissement du schéma de mobilités actives comme suit

Phase 1: 2023-2024

i ilase i	. 202	2027				
					enses s actives	Dépenses aménagement voirie
				mobilites	actives	amenagement voine
		Rues	longueur		ables	voies
						ants sur les 2 volets en
					nction des solut D€/ml	tions techniques
PHASE 1	loan	Fabre	120		0 000,00 €	+/- 500 € / ml 60 000,00 €
	Laffo		120		0 000,00 €	60 000,00 €
TIASE I	Jean		180		0 000,00 €	110 000,00 €
		e Léo Lagrange	90		0 000,00 €	20 000,00 €
	annen	sous-total travaux 1	420		0 000,00 €	250 000,00 €
		SOUS-lotal travaux 1	420	21	0 000,00 €	250 000,00 €
		complete Phase 1	8,00%	1	6 800,00 €	20 000,00 €
		es topographie + sols	F		5 000,00 €	5 000,00 €
	Aléas	5	2,00%		4 200,00 €	5 000,00 €
		TOTAL	PHASE 1 HT*	23	6 000,00 €	280 000,00 €
			TVA 20 %		7 200,00 €	56 000,00 €
		TOTAL	PHASE 1 TTC		3 200,00 €	336 000,00 €
					Dépense	
					mobilités act	ives aménagement voirie
			Rues	longueur	cyclables piétons	voies
						le et montants sur les 2 volets en n des solutions techniques
					+/- 200 € /	ml +/- 500 € / ml
		République / Arisitide Bri	and	120	60 000.00	70 000,00 €
DU	ASE 2	Théophile Gautier		70	25 000,00	
FILE	ISE 2	Verdun		70	44 000,00	0 € 65 000,00 €
		Jules Ferry		280	80,000,00	140 000,00 €
		sous-total trav	aux 2	540	209 000,00	285 000,00 €
		MOE Phase 2	8,	00%	16 720,00	0 € 22 800,00 €
		études topographie + sol		F	5 000,00	
		Aléas	2,	00%	4 180,00	5 700,00 €
		Т	OTAL PHASE 2	2 HT	234 900,00	0 € 318 500,00 €
			TVA 2	20 %	46 980,00	
		то	TAL PHASE 2	TTC	281 880,00	
					Total globa	12 553 400,00 €
						110 680,00 €
						664 080,00 €





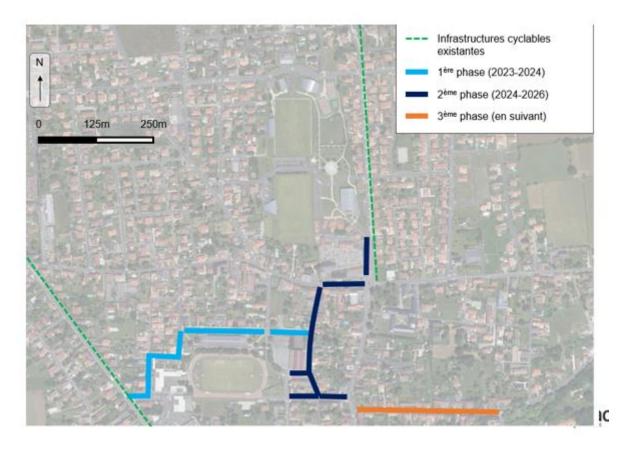
Phase 2: 2024-2026

Phase 3: 2025 et suivants

			Dépenses mobiltés actives	Dépenses aménagement voirie
	Rues	longueur	cyclables piétons	voies
			assiette eligible et montants sur les 2 volets en fonction des solutions techniques	
			+/- 200 € / ml	+/- 500 € / ml
PHASE 3	Jean Jaurès	310	62 000,00 €	155 000,00 €
	Jules Soulé	?	20 000,00 €	0,00 €
	sous-total 3	310	82 000,00 €	155 000,00 €
	MOE Phase 3	8,00%	6 560,00 €	12 400,00 €
	études toopographie + sols	F	5 000,00 €	5 000,00 €
	Aléas	2,00%	1 640,00 €	3 100,00 €
	TOTAL PHASE 3 HT		95 200,00 €	175 500,00 €
	TVA 20 %		19 040,00 €	35 100,00 €
	TOTAL PHASE 3 TTC		114 240,00 €	210 600,00 €
			Total global 3	270 700,00 €
				54 140,00 €
				324 840,00 €







# **AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

6. Objet : Tarif de revente de récupérateurs d'eau

Délibération N°: 2023-024

**Vote: UNANIMITE** 

# Rapporteur madame Caroline BAPT.

#### Exposé des motifs

Madame le rapporteur explique que la commune souhaite encourager les Séméacais à investir dans des récupérateurs d'eau de pluie, afin de participer à la limitation de l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des légumes, et diminuer les prélèvements d'eau dans la nappe phréatique et dans les rivières.

La Commune envisage d'acquérir les récupérateurs « en gros » et de les revendre au prix unitaire de 60 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des questions

Madame POUX estime que les Séméacais ne sont pas informés de cette opération. Mme BAPT explique que l'information est passée sur le panneau lumineux de la commune, sur la presse, sur le site internet et les réseaux sociaux, ainsi que sur les affiches. Par ailleurs





des réunions publiques ont été organisées.

M BAUBAY s'interroge sur les gens qui disent ne pas être informés. En effet, à part mettre des tracts dans les boites aux lettres tout a été fait au niveau de la communication.

M CLAVERIE demande la contenance des containers.

Mme BAPT précise qu'ils sont de 300 litres.

Aucune autre observation n'étant formulée, Monsieur le Maire procède au vote

### Le Conseil municipal;

Entendu l'exposé du rapporteur et à l'unanimité, Considérant l'intérêt d'encourager la récupération d'eau de pluie, Vu le code général des collectivités territoriales,

#### DECIDE

Que le tarif de vente des récupérateurs d'eau est de 60€.

7 Objet : Etat de l'assiette de coupes de bois par l'ONF, exercice 2023 et tarif du bois

d'affouage

Délibération N°: 2023-025

**Vote: UNANIMITE** 

#### Rapporteur Madame Caroline BAPT, Première Adjointe

#### Exposé des motifs

Couvrant 21% du territoire communal, soit 88,79 hectares, la forêt communale de Séméac bénéficie d'un plan d'aménagement voté à l'unanimité du Conseil municipal en date du 6 avril 2021.

#### En 2023, il est proposé:

- En parcelle 9 du bois communal (Bois de La Barthe), une coupe d'éclaircissement sur 1,44 hectare afin de permettre aux tiges de chêne les plus développées de s'épanouir. Cette parcelle ayant subi les tempêtes de 1999 et 2000, l'ensemble de la parcelle présente une densité importante des jeunes chênes de même âge. Il sera proposé, à l'automne 2023, à la vente des Séméacais, des lots composés de tiges de 10 à 15 cm de diamètre
- En parcelle 4, une coupe d'affouage proposée au Séméacais. Cette parcelle présente du chêne à 90% avec 10% de feuillus divers dont frêne et tremble. Ces bois issus de cette éclaircie seront mis à disposition à la vente aux affouagistes en lot de cinq stères, après façonnage par un professionnel (coupe à l'automne 2023).
- En parcelle 2 et 9, des coupes d'éclaircissement qui permettront aux plus jeunes tiges de se développer (bouquets de régénération naturelle), et des coupes de mise en sécurité pour des tiges pouvant tomber sur des espaces fréquentés par le public (sentiers).

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des questions Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire procède au vote

# Entendu l'exposé du rapporteur





Considérant l'intérêt pour la commune de Séméac de s'inscrire dans cette démarche Le Conseil municipal;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

#### **APPROUVE**

L'assiette de coupes de bois pour 2023 et charge monsieur le maire de l'ensemble des procédures afférentes cette mise en œuvre.

#### **PRECISE**

Que les tarifs seront décidés lors d'un prochain conseil municipal

Objet : Demande de Fonds de Concours à la CATLP pour la création d'un arrêt de bus

**PMR** 

Délibération N°: 2023-026

Vote: UNANIMITE

#### Rapporteur Monsieur Arnaud DUFAURE

#### Exposé des motifs

Monsieur Dufaure rappelle que, dans le cadre des travaux de réhabilitation, désimperméabilisation et mise en œuvre de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales des voiries du lotissement dit « Chantèle », la commune a créé un arrêt bus PMR.

La CATLP a mis en place un fonds de concours pour la participation à la création d'arrêt de bus PMR.

Le règlement prévoit un financement de la CATLP à hauteur de 50% du reste à charge de la commune.

La présente délibération sera à transmettre à la CA TLP qui fera ensuite parvenir le dossier à la commune.

M. DUFAURE précise que la commune n' a pas solliciter d' autres financeurs pour la création de cet arrêt de bus PMR.

M. Dufaure propose de solliciter ce fonds de concours à hauteur de 50% pour la réalisation de cet arrêt de bus, à égale proportion avec la part communale, comme le prévoit le règlement de la CATLP.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des questions Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire procède au vote

#### Entendu l'exposé du rapporteur

Vu le marché public de travaux de réhabilitation, désimperméabilisation et mise en œuvre de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales des voiries du lotissement dit « Chantèle » approuvé par délibération  $N^{\circ}$  2021-07-27-045 du 26/07/2021,

Vu le détail estimatif établi sur la base des prix du marché,

Vu le règlement de fonds de concours de la Communauté d' AgglomémtionTarbes Lourdes Pyrénées,

Considérant l'importance de solliciter des financements,

# Le Conseil municipal;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,





#### DECIDE

De solliciter un fonds de concours auprès de la CATLP d'un montant de 6 715.10  $\in$  HT représentant 50% du coût des travaux d'un montant de 13 430.20  $\in$  HT pour la réalisation de l'arrêt de bus PMR au lotissement dit « Chantèle ».

#### **APPROUVE**

Le plan de financement comme suit :

	Montant (€ HT)	Pourcentage
CA TLP	6 715.10 €	50,00%
Autofinancement	6 715.10 €	50,00%
Coût Total	13 430.20 €	100.00%

#### **AUTORISE**

M le Maire ou en cas d'empêchement, son représentant, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôture la séance à 19 h30.

Procès-Verbal établi le 29/03/2023

Le Maire

Philippe BAUBAY

Date et heure de début d'affichage :
J
Date et heure de fin d'affichage.

